

SIKA FRANCE

84, rue Edouard Vaillant  
93351 LE BOURGET

V/Réf. : Bon pour accord signé Laurent CRENAUT

N/Réf.: DA-11/07850 du 06/10/2011

RAPPORT D'ESSAIS N° RE-11/15464 du 18 Novembre 2011

### 1. OBJET

Examen de l'inertie d'un matériau devant entrer en contact avec des aliments. Essai de migration globale.

### 2. DOCUMENTS DE REFERENCE

- Norme NF EN 1186, parties 1 et 3
- Directive européenne n° 82/711/CEE du 18/10/82, modifiée
- Directive européenne n° 85/572/CEE du 19/12/85, modifiée
- Règlement (CE) n° 1935/2004 du 27 octobre 2004
- Règlement (UE) n° 10/2011 du 14 Janvier 2011

### 3. DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON

Echantillon réceptionné au laboratoire le 6 octobre 2011

Revêtement époxydique sans solvant appliqué sur support en acier

Référence : SIKA PERMACOR NWP/HS

Couleur : ocre jaune

Cet échantillon est destiné à entrer en contact avec des aliments aqueux, acides et alcoolisés, non gras.

---

*La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).  
Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO.*

---

#### 4. CONDITIONS D'ESSAI ET RESULTATS

Conditions de contact sur l'échantillon	Liquide simulateur	Observations des éprouvettes	Observations du liquide simulateur	Valeurs individuelles de migration globale en mg/dm <sup>2</sup> (arrondies à 0,1 près)	Valeur moyenne en mg/dm <sup>2</sup> (arrondie à 0,1 près)
10 jours à 40°C	Eau distillée	Aucune modification apparente	Limpide	0.9 0.8 0.9	0.9
10 jours à 40°C	Acide acétique 3% (p/v)	Aucune modification apparente	Limpide	3.9 3.6 3.5	3.7
10 jours à 40°C	Ethanol 20% (v/v)	Aucune modification apparente	Limpide	0.4 0.6 0.7	0.6
10 jours à 40°C	Ethanol 50% (v/v)	Aucune modification apparente	Limpide	0.4 0.2 1.2	0.6
10 jours à 40°C	Ethanol 90% (v/v)	Aucune modification apparente	Limpide	10.9 9.6 8.2	9.6

Notes : Rappel des limites maximales autorisées :

- Pour les simulants aqueux : 10 mg/dm<sup>2</sup> avec un écart analytique de 2 mg/dm<sup>2</sup>

Date de début d'analyse : 14/10/2011

#### 5. CONCLUSION

Dans les conditions d'essai retenues, la migration globale de ce matériau est inférieure aux limites fixées par la réglementation dans les liquides simulateurs représentant les aliments aqueux, acides et alcoolisés, non gras (simulants A, B, C pour l'alcool jusqu'à 90° de la directive 85/572 modifiée).

NB : Les constituants du matériau doivent être autorisés par la réglementation française (brochure n° 1227 éditée par les Journaux Officiels).

**Maryse FAVARD**

Responsable Matériaux et Emballages

